

**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**

*Association sans but lucratif*

23, Rue des Etats-Unis

L-1477 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: F 545

**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2016**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Données statutaires	1
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2-3
Bilan	4-5
Compte de recettes et dépenses	6-7
Annexe aux comptes de l'exercice	8-12

\* \* \* \* \*

**DONNÉES STATUTAIRES**

=====

Nom de l'association : AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG  
Association sans but lucratif

Siège social : 23, Rue des Etats-Unis  
L- 1477 Luxembourg

Registre de Commerce et des Sociétés : R.C.S. Luxembourg F545

Statuts : L'association a été créée en date du 26 février 1970 par acte notarié et a modifié ses statuts en date du 26 mars 1996 par acte notarié publié au Mémorial C n° 661 du 20 décembre 1996.

Exercice social : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

Conseil d'administration :	M. PEREIRA David	Président
	Mme BRABANTS Germaine	Secrétaire Générale
	M. SCHIM VAN DER LOEFF Abraham	Vice-Président
	M. VANSTEENKISTE Gilles	Trésorier
	Mme KRIDEL Anne-Marie	Membre
	Mme DELAS Isabelle	Membre
	M. COUR Joachim	Membre

Aux membres d'  
**Amnesty International Luxembourg**  
23, Rue des Etats-Unis  
L - 1477 Luxembourg

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes de l'exercice d'Amnesty International Luxembourg ci-joints, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de recettes et dépenses pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe aux comptes de l'exercice contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### *Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes de l'exercice*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes de l'exercice, conformément aux principes comptables exposés dans l'annexe ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes de l'exercice ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes de l'exercice sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes de l'exercice ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes de l'exercice. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes de l'exercice comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes de l'exercice afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes de l'exercice.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes de l'exercice donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière d'Amnesty International Luxembourg au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables exposés dans l'annexe.

Luxembourg, le 16 juin 2017

**BJNP Audit**  
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'L' intertwined, with a long vertical line extending downwards from the bottom of the signature.

**Jean-Nicolas Leglise**

**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**  
*Association sans but lucratif*

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE**  
 (Exprimé en Euro)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
		<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles			
Licences informatiques acquises à titre onéreux	3	876	62
Immobilisations corporelles			
Autres installations, outillage, mobilier	4	9 374	13 847
		10 250	13 909
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks			
Produits finis et marchandises	5	11 991	13 785
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		29 343	34 497
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		6 217	--
Avoirs en banques		701 740	701 193
		749 291	749 475
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>		157	--
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>759 698</b>	<b>763 384</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice.

**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**  
*Association sans but lucratif*

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE**  
 (Exprimé en Euro)

<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
		<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	6		
Fonds propres		769 202	769 202
Résultats reportés		(93 894)	---
Résultat de l'exercice		(28 078)	(93 894)
		<u>647 230</u>	<u>675 308</u>
 <b>DETTES NON SUBORDONNEES</b>			
 Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		67 558	53 596
 Autres dettes			
Dettes au titre de la sécurité sociale		13 168	4 490
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		215	17 536
		<u>80 941</u>	<u>75 622</u>
 <b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	11	31 527	12 454
 <b>TOTAL PASSIF</b>		<u>759 698</u>	<u>763 384</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice.

**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**  
*Association sans but lucratif*

**COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES  
POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ  
AU 31 DÉCEMBRE  
(Exprimé en Euro)**

<b>DEPENSES</b>	<b>Note</b>	<b>2016 EUR</b>	<b>2015 EUR</b>
Variation des stocks de produits finis	5	16 218	17 847
Autres charges externes		68 306	36 955
Frais de personnel	10		
Salaires et traitements		256 063	215 251
Charges sociales couvrant salaires et traitements		33 706	29 230
		<hr/>	<hr/>
		289 769	244 481
Corrections de valeurs	3 ; 4		
Sur immobilisations corporelles et incorporelles		4 670	4 866
Sur éléments d'actif circulant		519	--
		<hr/>	<hr/>
		5 189	4 886
Autres charges d'exploitation		2 702	2 741
Intérêts et autres charges financières			
Autres intérêts et charges		1 287	802
Contribution- AMNESTY INTERNATIONAL		45 288	56 493
Charges liées à la collecte de fonds		58 244	91 848
Charges liées au financement des projets et des campagnes de communication		54 323	36 324
		<hr/>	<hr/>
		<u>541 326</u>	<u>492 377</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice.



**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**  
*Association sans but lucratif*

**COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES**  
**POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE**  
(Exprimé en Euro)

<b>RECETTES</b>	<b>Note</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
		<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Ventes	7	59 377	51 079
Cotisations	8	27 642	16 996
Cotisations incomplètes	8	1 549	2 675
Autres sources de revenus			
Dons	9	283 410	280 466
Subventions		130 757	45 978
Autres intérêts et autres produits financiers			
Autres intérêts et produits financiers		10 513	1 289
Déficit de l'exercice		28 078	93 894
		<hr/>	<hr/>
		541 326	492 377

L'annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice.

# AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

*Association sans but lucratif*

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE  
31 DECEMBRE 2016

## 1. ACTIVITÉ

AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG (ci-après « l'Association ») a été créée en date du 26 février 1970 par acte notarié.

Son siège social est établi au 23, Rue des Etats-Unis à Luxembourg Ville.

L'exercice social débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

L'Association a pour objet de contribuer au respect des droits de l'homme dans le monde entier, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

### a) Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes d'exercice implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose au conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes de l'exercice de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes de l'exercice donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

### b) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires et sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées :

- Les licences informatiques sur 5 ans
- Le matériel informatique sur 5 ans

Lorsque le conseil d'administration considère qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### c) Stocks

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas de leur coût de revient, comprenant le prix d'acquisition, et de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix de marché est inférieur au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**  
*Association sans but lucratif*

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE – suite**  
**31 DECEMBRE 2016**

**2. PRINCIPES COMPTABLES (suite)**

**d) Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est actée sur décision du conseil d'administration si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

**e) Conversion des devises**

L'Association tient sa comptabilité en Euro (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan, les postes non monétaires exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, restent convertis au cours de change historique.

Les postes monétaires du bilan exprimés dans une devise autre que la devise du bilan sont valorisés sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. En vertu du principe de prudence, seuls les écarts de conversion correspondant à des charges sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes ; les profits latents sont différés.

**f) Avoirs en banques, avois en compte de chèques postaux, chèques et en caisse**

Les avois en banques, avois en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

**g) Comptes de régularisation actif/passif**

Ces postes comprennent respectivement les charges et les produits comptabilisés pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

**h) Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

**i) Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant à leur date de survenance.

**j) Dons**

Les dons sont enregistrés à l'encaissement sur base de la date valeur des extraits bancaires.

**k) Cotisations**

Les cotisations sont basées sur une date d'anniversaire glissante prenant effet dès le règlement total de la cotisation pour une durée d'un an. Ainsi, la part des cotisations relative à 2016 est enregistrée en produits et celle relative à 2017 est enregistrée en produits constatés d'avance.

**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**  
*Association sans but lucratif*

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE – suite**  
**31 DECEMBRE 2016**

**3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les investissements à long terme tels que les licences informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis selon la durée de vie estimée des biens acquis.

L'entreprise a acquis en janvier 2016 un logiciel comptable, *Ciel*, d'une valeur de EUR 1 011.

	<b>Licences informatiques</b>	
	<b>2016 EUR</b>	<b>2015 EUR</b>
<b><u>Valeur brute au début de l'exercice</u></b>	1 241	1 241
Acquisition	1 011	--
Cession	--	--
<b><u>Valeur brute à la fin de l'exercice</u></b>	2 252	1 241
<b><u>Corrections de valeur au début de l'exercice</u></b>	(1 179)	(931)
Dotations	(197)	(248)
Reprises	--	--
<b><u>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</u></b>	(1 376)	(1 179)
<b><u>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</u></b>	876	62

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les investissements à long terme tels que le matériel informatique sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis selon la durée de vie estimée des biens acquis.

	<b>Matériels informatiques</b>	
	<b>2016 EUR</b>	<b>2015 EUR</b>
<b><u>Valeur brute au début de l'exercice</u></b>	25 472	21 955
Acquisition	--	3 517
Cession	--	--
<b><u>Valeur brute à la fin de l'exercice</u></b>	25 472	25 472
<b><u>Corrections de valeur au début de l'exercice</u></b>	(11 625)	(6 987)
Dotations	(4 473)	(4 638)
Reprises	---	--
<b><u>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</u></b>	(16 098)	(11 625)
<b><u>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</u></b>	9 374	13 847

## AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

*Association sans but lucratif*

### ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE – suite 31 DECEMBRE 2016

#### 5. STOCKS

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'Association procédait à une comptabilisation des achats de marchandises directement en charge. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le principe comptable a été modifié et les produits finis acquis pour être revendus sont désormais comptabilisés en stock.

	2016 EUR	2015 EUR
<b><u>Valeur brute des stocks au début de l'exercice</u></b>	13 785	17 180
Entrées	13 254	14 452
Sorties	<u>(15 048)</u>	<u>(17 847)</u>
<b><u>Valeur brute des stocks en fin de l'exercice</u></b>	11 991	13 785
<b><u>Valeur nette comptable des stocks à la fin de l'exercice</u></b>	<b>11 991</b>	<b>13 785</b>

#### 6. FONDS PROPRES

EUR	Fonds propres	Excédent/(déficit) de l'exercice	TOTAL
Au 31 décembre 2015	769 202	(93 894)	675 308
Allocation du résultat de l'exercice précédent	(93 894)	93 894	--
Résultat de l'exercice	--	(28 078)	(28 078)
Au 31 décembre 2016	675 308	(28 078)	647 230

#### 7. VENTES

Le montant des ventes comprend les montants résultant de la vente des produits disponibles sur le site internet et de la vente de bougies en fin d'année. Au 31 décembre 2016, il s'élève à EUR 59 377.

#### 8. COTISATIONS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Au 31 décembre 2016, l'Association compte 900 membres dont 34 membres bénéficient du tarif réduit et 58 cotisations incomplètes ont été enregistrées. Le montant total des cotisations constaté d'avance s'élève à EUR 11 132.

**AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG**  
*Association sans but lucratif*

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE – suite**  
**31 DECEMBRE 2016**

**9. DONS**

Le montant des dons comprend :

- EUR 187 135 : Dons réguliers, ordres permanents
- EUR 96 275 : Dons spontanés, dons sur stand

**10. PERSONNEL**

L'Association a eu en moyenne 8 employés à temps plein au cours de l'exercice.

**11. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Les produits constatés d'avance correspondent aux recettes reçues en 2016 relatives à 2017 :

- Cotisation : EUR 11 132
- Subvention : EUR 20 395

**12. ENGAGEMENT HORS BILAN**

Il n'y a pas d'engagement hors bilan.